



Dijon, jeudi 23 mars 2023

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2023/01831

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Insuffisance de la ressource en eau (mesures d'économie d'eau)**CANAL DE BOURGOGNE - tronçon Venarey/Migennes
Limitation de mouillage****Limitation de mouillage (tous les usagers - dans les deux sens) (1.6 m)**

**- à partir du 25/03/2023 à 09:00**o **Canal de Bourgogne**

entre les pk 114,537 (écluse 56Y de Venarey) et pk 0,269 (écluse 114/115Y de Laroche)

Commentaire :

Mesdames et messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés qu'en raison d'un déficit chronique de la ressource en eau, la navigation ne pourra reprendre de façon normale sur le secteur susmentionné en ce début de haute saison. Nous vous prions de bien vouloir respecter les consignes données par les agents de VNF.

Les conditions de navigation pouvant évoluer, il est recommandé de consulter régulièrement les avis à la batellerie.

Service(s) à contacter :

UTI Bourgogne, 1 chemin Jacques Baerze, CS 36229, 21062 DIJON CEDEX

Tél : 03 45 34 13 50 - Fax : 03 45 34 12 99

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Adjoint au chef de l'UTI

Signé

Fabien MARQUIS

UTI Bourgogne

1 chemin Jacques Baerze - CS 36229

21062 DIJON CEDEX

Tél : 03 45 34 13 50 - Fax : 03 45 34 12 99